

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

Présents (21) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (2) : Florent FAUCHERY (procuration à Hélène BOULAS), Amélie RAVEL (procuration à Isabelle VATANT)

DELIBERATION N°2024/14 : Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la restauration d'archives

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel les frais de conservation des archives communales figurent parmi les dépenses obligatoires des communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de chiffrage a été demandée auprès de la société RELIURE DABON de Romans sur Isère, afin de restaurer certaines archives municipales.

	Montant HT	Montant TTC
Arrêtés du maire 1840-1973	300 €	360 €
Délibérations 8 mai 1945 – 13 novembre 1953	270 €	324 €
Plan cadastral	5497,40 €	6596,88 €
Total	6067,4 €	7280,88 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département à hauteur de 20% du montant total HT

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240329-2024_14-DE

SLO

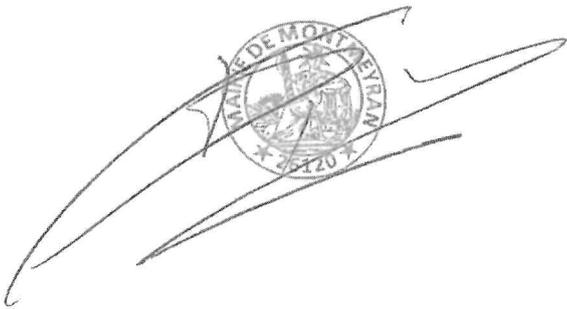
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier éventuel d'autres organismes

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 29 mars 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Bernard CROZAT



A large, stylized signature in black ink, written over a circular official seal of the Municipality of Montmeyran. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONTMEYRAN' and '26270'.



A large, stylized signature in black ink, written over a circular official seal of the Municipality of Montmeyran. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONTMEYRAN' and '26270'.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.